



---

## **États financiers consolidés intermédiaires**

---

**Trimestres terminés les  
31 mars 2010 et 2009**

Non vérifiés

---



---

## Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints du Groupe Aeroplan Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

Le 11 mai 2010

*(signé) « Rupert Duchesne »*

---

**RUPERT DUCHESNE**

Président et chef de la direction

*(signé) « David L. Adams »*

---

**DAVID L. ADAMS**

Premier vice-président et chef des affaires financières

		Trimestres terminés les 31 mars	
		2010	2009
		(non vérifiés)	(non vérifiés)
<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>			
<b>Produits</b>		506 779 \$	355 824 \$
<b>Coût des primes et coûts directs</b>	Note 7	305 740	228 656
<b>Marge brute</b>		201 039	127 168
<b>Charges d'exploitation</b>			
Frais de vente, frais généraux et d'administration		146 435	63 847
Amortissement		7 627	4 937
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		22 968	19 715
		177 030	88 499
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		24 009	38 669
Intérêts sur dette à long terme		(14 868)	(5 532)
Autres frais d'intérêts		(612)	(1 988)
Intérêts créditeurs		9 826	3 370
Perte de change		-	(6 968)
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>		18 355	27 551
<b>Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices</b>			
Exigibles		(10 446)	(10 060)
Futurs		6 963	5 737
<b>Bénéfice net de la période</b>		<b>14 872 \$</b>	<b>23 228 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		<b>199 506 259</b>	<b>199 383 818</b>
<b>Résultat par action</b>			
De base et dilué		<b>0,07 \$</b>	<b>0,12 \$</b>

		<b>31 mars</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2010</b>	<b>2009</b>
		<i>(non vérifiés)</i>	
<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>			
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	551 588 \$	609 848 \$
Liquidités soumises à restrictions	Note 4	6 750	4 216
Placements à court terme	Note 8	11 073	14 433
Comptes débiteurs		257 531	256 254
Impôts à recevoir		3 428	-
Prêt à Air Canada	Note 7	22 500	15 000
Stocks		14 953	16 346
Frais payés d'avance		27 531	19 012
Impôts futurs		19 626	17 161
		<u>914 980</u>	<u>952 270</u>
<b>Encaisse en fidéicommiss liée à l'acquisition de LMG</b>	Note 5	41 782	45 835
<b>Prêt à Air Canada</b>	Note 7	127 500	135 000
<b>Billet à recevoir</b>	Note 6	54 720	59 179
<b>Contrats conclus avec des partenaires d'accumulation et relations clients</b>		1 388 832	1 417 998
<b>Immobilisations corporelles</b>		9 752	12 628
<b>Logiciels et technologie</b>		112 648	113 618
<b>Marques de commerce</b>		386 291	397 087
<b>Autres actifs incorporels</b>		12 847	16 280
<b>Écart d'acquisition</b>		2 033 808	2 068 097
		<u><b>5 083 160 \$</b></u>	<u><b>5 217 992 \$</b></u>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	Note 3	271 834 \$	352 711 \$
Impôts à payer		-	16 613
Dépôts client		70 094	56 377
Produits perçus d'avance	Note 10	1 261 015	1 258 672
		<u>1 602 943</u>	<u>1 684 373</u>
<b>Dette à long terme</b>	Note 9	641 164	780 108
<b>Impôts futurs</b>		148 190	160 400
<b>Produits perçus d'avance</b>	Note 10	664 062	677 693
		<u>3 056 359</u>	<u>3 302 574</u>
<b>Capitaux propres</b>		<u>2 026 801</u>	<u>1 915 418</u>
		<u><b>5 083 160 \$</b></u>	<u><b>5 217 992 \$</b></u>
<b>Engagements et éventualités</b>	Notes 12 & 14		

Approuvé par le conseil d'administration

*(signé) Roman Doroniuk*

Roman Doroniuk  
Administrateur

*(signé) Joanne Ferstman*

Joanne Ferstman  
Administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>		<b>Bénéfices non répartis (déficit)</b>				
	<b>Capital-actions</b>	<b>Bénéfice net et autres</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>Surplus d'apport</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>1 746 878 \$</b>		<b>(1 063 793) \$</b>	<b>(24 989) \$</b>	<b>1 290 501 \$</b>	<b>1 948 597 \$</b>
Bénéfice net de la période		23 228				23 228
Dividendes trimestriels			(24 997)			(24 997)
Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions	(689)				913	224
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					1 594	1 594
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes				1 801		1 801
<b>Total partiel</b>	<b>(689)</b>	<b>23 228</b>	<b>(24 997)</b>	<b>1 801</b>	<b>2 507</b>	<b>1 850</b>
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu			(1 065 562)	(23 188)		
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>1 746 189 \$</b>			<b>(1 088 750) \$</b>	<b>1 293 008 \$</b>	<b>1 950 447 \$</b>
Bénéfice net de la période		66 047				66 047
Dividendes trimestriels			(74 991)			(74 991)
Ajustement au swap de devises provenant de l'application du CPN-173		(4 675)				(4 675)
Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions	1 259				(1 233)	26
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					2 338	2 338
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes				(23 774)		(23 774)
<b>Total partiel</b>	<b>1 259</b>	<b>61 372</b>	<b>(74 991)</b>	<b>(23 774)</b>	<b>1 105</b>	<b>(35 029)</b>
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu			(1 079 181)	(46 962)		
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>1 747 448 \$</b>			<b>(1 126 143) \$</b>	<b>1 294 113 \$</b>	<b>1 915 418 \$</b>
Émission des actions privilégiées net des coûts d'émission	Note 13 167 258					167 258
Émission d'actions ordinaires	175					175
Bénéfice net de la période		14 872				14 872
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées			(27 149)			(27 149)
Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions	1 279				(1 925)	(646)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					2 095	2 095
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes				(45 222)		(45 222)
<b>Total partiel</b>	<b>168 712</b>	<b>14 872</b>	<b>(27 149)</b>	<b>(45 222)</b>	<b>170</b>	<b>111 383</b>
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu			(1 091 458)	(92 184)		
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>1 916 160 \$</b>			<b>(1 183 642) \$</b>	<b>1 294 283 \$</b>	<b>2 026 801 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.



## États consolidés du résultat étendu

Trimestres terminés  
les 31 mars

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

**2010**                      **2009**

(non vérifiés)

(non vérifiés)

**Bénéfice net de la période**

**14 872 \$**

**23 228 \$**

**Autres éléments du résultat étendu**

Écart de conversion à la consolidation  
des filiales étrangères autonomes

(45 222)

1 801

(45 222)

1 801

**Résultat étendu de la période**

**(30 350) \$**

**25 029 \$**

*Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.*



## États consolidés des flux de trésorerie

Trimestres terminés  
les 31 mars

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

	2010 <i>(non vérifiés)</i>	2009 <i>(non vérifiés)</i>
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net de la période	14 872 \$	23 228 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	30 595	24 652
Rémunération à base d'actions	1 005	1 594
Juste valeur des bons de souscription reliés au prêt consenti à Air Canada	(1 486)	-
Swap de devises	-	10 457
Change	370	(3 489)
Impôts futurs	(6 963)	(5 737)
Accroissement lié au billet à recevoir	(816)	(1 320)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et des produits perçus d'avance		
Impôts	(20 041)	7 676
Comptes débiteurs	(4 433)	15 166
Stocks	841	-
Frais payés d'avance	(8 329)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	(53 964)	(105 168)
Produits perçus d'avance	12 764	(13 536)
Dépôts client	15 604	-
Liquidités soumises à restrictions	(2 534)	-
Autres	(6 570)	31 154
Capitalisation des régimes de rémunération à base d'actions	(646)	(689)
	(44 603)	(39 240)
	(29 731)	(16 012)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de Carlson Marketing, déduction faite de la trésorerie acquise	Note 3 (14 715)	-
Variation des placements à court terme	3 360	441 241
Nouvelles immobilisations corporelles et technologies et nouveaux logiciels	(9 159)	(7 982)
	(20 514)	433 259
<b>Activités de financement</b>		
Dividendes trimestriels	(27 149)	(24 997)
Émission d'actions ordinaires	175	-
Émission d'actions privilégiées	172 439	-
Coûts d'émission	Note 9 (5 181)	-
Refinancement de la dette à long terme	Note 9 200 000	-
Remboursement de la dette à long terme	Note 9 (340 000)	-
Frais de financement	(1 718)	-
	(1 434)	(24 997)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(51 679)	392 250
Écart de conversion lié à la trésorerie	(6 581)	610
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	609 848	188 016
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>551 588 \$</b>	<b>580 876 \$</b>
<b>Intérêts payés</b>	<b>11 465 \$</b>	<b>8 441 \$</b>
<b>Impôts sur les bénéfices payés</b>	<b>29 225 \$</b>	<b>- \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

## **1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ**

Groupe Aeroplan Inc. (« Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le bureau inscrit et siège social de Groupe Aeroplan est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), Canada, H4A 3T2.

Groupe Aeroplan est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte actuellement trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation de coalition par excellence au Canada. Carlson Marketing est un fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation, de participation et d'événements d'envergure internationale dont le siège social est situé aux États-Unis. Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, principal programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, le programme Air Miles Middle East par l'entremise d'une participation de 60 %, I&C, société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs, et, par l'entremise de sa participation de 75 %, le programme de fidélisation coalisé Nectar Italia.

## **2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

### **MODE DE PRÉSENTATION**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés conformément aux exigences du chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). Par conséquent, certaines informations et autres informations à fournir par voie de note, habituellement incluses dans les états financiers annuels dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), ont été omises ou condensées. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Selon la direction, les présents états financiers intermédiaires contiennent tous les ajustements qu'elle estime nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. À moins d'indication contraire, ces états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes conventions et les mêmes méthodes de calcul que celles qui ont servi à l'établissement des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

### **PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés englobent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés.



## **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR**

### ***Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle***

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Groupe Aeroplan évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la Norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la Norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **3. ACQUISITION DE CARLSON MARKETING**

Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing, fournisseur international de services de promotion liés à la fidélisation, pour un prix d'achat net de 175,3 M\$ US (188,0 M\$), y compris les coûts de transaction de 6,5 M\$ US (6,8 M\$). Le prix d'achat était assujéti à certains ajustements de fonds de roulement qui ont été estimés à 76,0 M\$ US (80,0 M\$) à la date de clôture, soit le 7 décembre 2009. Ces ajustements ont ensuite été révisés en janvier 2010 afin de rendre compte de la hausse réelle du fonds de roulement de 11,7 M\$ US (12,1 M\$); ils ont été inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2009 et ont été payés au premier trimestre de 2010. L'opération a été financée au moyen des fonds en caisse et d'emprunts aux termes de facilités bancaires.

Parallèlement à l'acquisition, Groupe Aeroplan a conclu une convention de services de transition de un an afin de faciliter la migration de Carlson Marketing depuis l'infrastructure de services administratifs de Carlson Companies, Inc., qui comprend la comptabilité, les ressources humaines et le service de paie, la technologie de l'information, la consolidation, l'entretien des installations et la trésorerie, moyennant certains honoraires. La prestation de chacun des services visés par la convention peut être résiliée sur préavis de 30 jours. Le paiement annuel maximal aux termes de cette convention pourrait s'élever à 31,8 M\$ US (33,4 M\$).

Les honoraires payés aux termes de cette convention se sont élevés à 7,5 M\$ US (7,8 M\$) pour le trimestre.

Groupe Aeroplan a comptabilisé l'opération selon la méthode de l'acquisition. Comme cela est autorisé par les normes comptables du Canada, une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat a été effectuée à la date de l'opération. La répartition définitive du prix d'achat a été arrêtée au premier trimestre de 2010. Aucun ajustement n'a été apporté à la répartition initiale du prix d'achat présentée au 31 décembre 2009, hormis la comptabilisation d'un actif d'impôts futurs de 6,5 M\$ et d'une réduction correspondante de l'écart d'acquisition.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

Le tableau ci-dessous présente la répartition définitive du prix d'achat :

	31 mars 2010
	\$
Prix d'achat :	
Trésorerie	280 071
Coûts de transaction	6 844
	<b>286 915</b>
Actifs nets identifiables acquis :	
Actif et passif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 399
Liquidités soumises à restrictions	4 216
Comptes débiteurs	97 216
Stocks	16 346
Charges payées d'avance	14 728
Comptes créditeurs et charges à payer	(97 608)
Produits perçus d'avance	(49 245)
Dépôts de cartes payés d'avance	(16 354)
Immobilisations corporelles	9 621
Actifs incorporels	
Actifs à durée de vie limitée	
Relations clients (de 8 à 14 ans)	71 797
Logiciels et technologie (5 ans)	23 953
Autres actifs incorporels (de 3 à 5 ans) <sup>a)</sup>	16 280
Actifs à durée de vie indéfinie	
Écart d'acquisition <sup>b)</sup>	103 066
Actif d'impôts futurs	2 500
	<b>286 915</b>

a) Les autres actifs incorporels tiennent compte des droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing pour une période de trois ans ainsi que des clauses de non-concurrence d'une durée de cinq ans convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition.

b) L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition dans d'autres pays que le Canada (où les actifs ont été achetés) et les États-Unis ne peut être déduit aux fins de l'impôt.

#### 4. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions représentent les montants détenus en fiducie aux termes des lois régissant les programmes de voyages en Ontario et au Québec, ainsi que les obligations contractuelles qui doivent être acquittées à partir d'une encaisse distincte au titre de certains programmes de fidélisation gérés par Carlson Marketing.

#### 5. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS

La trésorerie en fidéicommis de 41,8 M\$ (27,1 M£) représente une contrepartie conditionnelle se rapportant à l'acquisition, en décembre 2007, de LMG. Advenant une décision favorable à Groupe Aeroplan dans le litige lié à la TVA, cette contrepartie conditionnelle sera distribuée aux anciens actionnaires de LMG, et l'écart d'acquisition sera augmenté d'un montant correspondant (note 12).

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

## 6. BILLET À RECEVOIR

Ce prêt non garanti d'un montant en capital de 40,0 M\$, qui ne porte pas intérêt et qui a été actualisé selon un taux d'intérêt effectif de 6 %, est à recevoir d'un partenaire d'accumulation principal et est remboursable le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## 7. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT

Air Canada et deux autres partenaires d'accumulation principaux représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits de Groupe Aéroplan sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des unités de fidélisation GA (« UFGA ») aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente d'UFGA et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats, reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour une partie importante de la facturation brute, comme suit :

		Trimestres terminés les 31 mars	
Secteur géographique		2010	2009
		%	%
Air Canada	Canada	13	20
Partenaire d'accumulation A	Canada	24	36
Partenaire d'accumulation B	Reste du monde	10	17

## PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA

Air Canada est le principal partenaire d'échange de Groupe Aéroplan. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010	2009
	%	%
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance)	47	67

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des opérations visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aéroplan Canada Inc. (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

## **CPSC**

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2009, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols d'une valeur d'échange d'environ 416,7 M\$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés en vertu du programme Aéroplan aux membres sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requises.

## **PRÊT À RECEVOIR D'AIR CANADA**

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un syndicat d'autres prêteurs, dont GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc., une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150,0 M\$ au transporteur aérien.

Un montant total de 600,0 M\$ a été mis à la disposition d'Air Canada et avancé à celle-ci le 30 juillet 2009. L'engagement d'Aéroplan est plafonné à 150,0 M\$, montant qui a été avancé à Air Canada le 30 juillet 2009. En février 2010, Air Canada a demandé à ses prêteurs l'autorisation d'accroître la facilité de 100,0 M\$. Le financement, consenti par un groupe de prêteurs supplémentaires, a été avancé à Air Canada le 12 février 2010, et Aéroplan n'y a pas contribué. La tranche du prêt syndiqué à Air Canada qui provient d'Aéroplan est remboursable en 16 versements trimestriels consécutifs de 7,5 M\$ à compter d'août 2010, le solde de 30,0 M\$ étant remboursable en juillet 2014. Le prêt syndiqué à Air Canada porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 9,75 %, jusqu'à concurrence de 12,75 %.

Le prêt syndiqué à Air Canada est garanti par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés. Le prêt syndiqué à Air Canada est assujéti aux modalités commerciales habituelles, dont certaines clauses restrictives de nature financière obligeant Air Canada à maintenir des soldes minimaux au titre des liquidités, du bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et location avions et de certains autres éléments, ainsi qu'à se soumettre à un test de couverture des charges fixes.

Aux termes de ce contrat de financement, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans quatre ans. De plus, Aéroplan avait droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada à la date de l'émission, si Air Canada ne fournissait pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération. La garantie n'a pas été fournie dans les 90 jours et, le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels relativement au prêt syndiqué à

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

Air Canada. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription attribués par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les intérêts créditeurs.

Au 31 mars 2010, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 2,6 M\$, par rapport à 1,1 M\$ au 31 décembre 2009.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne porte sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des places achetées à titre de primes.

## **AUTRES**

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses mandataires de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

---

## **8. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA**

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit du 12 juin 2009 (*note 9*), peut servir à compléter les flux de trésorerie liés à l'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2009, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent de la politique que la direction a établie. Cette politique peut être revue périodiquement.

Tous les fonds investis dans des placements qui ne sont pas libellés en dollars canadiens doivent faire l'objet d'une opération de couverture. Au 31 mars 2010, tous les placements détenus dans la réserve étaient libellés en dollars canadiens.

---

## **9. DETTE À LONG TERME**

Le 12 juin 2009, Groupe Aéroplan a procédé au refinancement de ses facilités de crédit auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 31 mars 2010, après utilisation du produit de l'émission des actions privilégiées, série 1 et des billets garantis de premier rang, série 3, un montant de 100,0 M\$ avait été prélevé sur ces facilités et une somme de 300,0 M\$ demeurait engagée et disponible.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

Le tableau suivant présente un résumé des facilités de crédit autorisées et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé	Montant prélevé au 31 mars 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2009
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable <sup>a)</sup>	300 000	-	140 000
Facilité de crédit à terme <sup>a) d)</sup>	100 000	100 000	300 000
Billets garantis de premier rang, série 1 <sup>b)</sup>	s. o.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 <sup>c)</sup>	s. o.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 <sup>d)</sup>	s. o.	200 000	-
Intérêts payés d'avance <sup>e)</sup>	-	(858)	(709)
Fraction non amortie des coûts de refinancement <sup>e)</sup>	-	(7 978)	(9 183)
		641 164	780 108
Moins : la partie à court terme		-	-
<b>Total</b>		<b>641 164</b>	<b>780 108</b>

a) La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,00 %.

Au 31 mars 2010, les montants prélevés sur la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 90 jours portant intérêt au taux effectif de 4,05 %.

La facilité de crédit renouvelable a été remboursée au cours du trimestre à même le produit de l'émission des actions privilégiées, série 1 (note 13).

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 24,4 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

b) Les billets garantis de premier rang, série 1 portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012.

c) Les billets garantis de premier rang, série 2 portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.

d) Le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3 d'un montant en capital de 200,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu, et ils échoient le 26 janvier 2017. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de la facilité de crédit à terme.

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

e) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de refinancement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit et les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursements à base d'actions au cours d'un exercice donné, aux termes des ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	2,28	≤ 3,00 <sup>b)</sup>
Service de la dette <sup>a)</sup>	0,32	≤ 2,25 <sup>c)</sup>
Couverture des intérêts	9,89	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles.

b) Le seuil est porté de 2,75 à 3,00 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.

c) Le seuil est porté de 2,00 à 2,25 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.

## 10. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Le rapprochement des produits perçus d'avance, y compris les produits liés aux désistements, est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation GA		Autres		Total	
	31 mars 2010	31 décembre 2009	31 mars 2010	31 décembre 2009	31 mars 2010	31 décembre 2009
	\$	\$				
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>1 906 033</b>	<b>1 909 472</b>	<b>30 332</b>	<b>21 110</b>	<b>1 936 365</b>	<b>1 930 582</b>
UFGA émises – facturation brute	338 269	1 363 010	-	-	338 269	1 363 010
Autres – facturation brute	-	-	179 678	-	179 678	-
Produits constatés	(328 972)	(1 352 527)	(177 807)	-	(506 779)	(1 352 527)
Autres écarts de conversion	(21 364)	(13 922)	(1 092)	-	(22 456)	(13 922)
Produits perçus d'avance pris en charge à l'acquisition de Carlson Marketing	-	-	-	9 222	-	9 222
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 893 966</b>	<b>1 906 033</b>	<b>31 111</b>	<b>30 332</b>	<b>1 925 077</b>	<b>1 936 365</b>
<b>Ventilation entre :</b>						
<b>Partie à court terme <sup>a)</sup></b>	<b>1 232 995</b>	<b>1 230 607</b>	<b>28 020</b>	<b>28 065</b>	<b>1 261 015</b>	<b>1 258 672</b>
<b>Partie à long terme</b>	<b>660 971</b>	<b>675 426</b>	<b>3 091</b>	<b>2 267</b>	<b>664 062</b>	<b>677 693</b>

a) La partie à court terme représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera réalisé au cours des douze prochains mois, d'après les tendances historiques.

## 11. AVANTAGES SOCIAUX

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, Groupe Aeroplan a comptabilisé une charge respective de 0,8 M\$ et de 0,5 M\$ au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi liés à ses régimes à prestations déterminées (néant au 31 mars 2009).

## **12. PASSIFS ÉVENTUELS**

### **MILLES AIR CANADA ÉMIS AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002**

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Au 31 mars 2010, les 112,4 milliards de milles Air Canada avaient été échangés.

Aéroplan est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange de milles Air Canada.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 9,6 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 92,2 M\$ au 31 mars 2010 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

### **UNITÉS DE FIDÉLISATION GA ÉMISES APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002**

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 949,4 M\$ au 31 mars 2010. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 78,1 M\$ sur les produits et le bénéfice avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 72,7 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 5,4 M\$, à l'exercice considéré.

### **APPEL DANS LE LITIGE CONCERNANT LA TVA (NOTE 5)**

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour, qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour européenne de justice. La cause a été entendue le 21 janvier 2010 et un jugement devrait être rendu dans les deux à douze mois qui suivent la date de l'audition. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants, avec intérêts. Au 31 mars 2010, LMG avait constaté dans ses comptes



*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

l'avantage net tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 34,5 M£ (53,2 M\$) et l'a porté en réduction de l'écart d'acquisition ou du coût des primes et des charges d'exploitation, selon le cas.

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les présents états financiers ne comprennent aucune provision à cet égard.

## **AUTRES**

Le 22 octobre 2009, Aéroplan a reçu un avis écrit d'Air Canada alléguant qu'Air Canada avait facturé incorrectement les primes-voyages à Aéroplan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette réclamation est fondée sur des erreurs alléguées par Air Canada quant à la méthode utilisée pour le calcul des montants ainsi facturés au titre du CPSC, ainsi que sur certaines limites inhérentes au système utilisé par Air Canada pour calculer le prix des primes-voyages dans des territoires étrangers et en devises. Air Canada a demandé à Aéroplan de verser un montant d'environ 49,0 M\$ à titre de règlement rétroactif de ces erreurs alléguées.

Aéroplan estime que la méthode utilisée par Air Canada depuis 2005 pour la facturation des primes-voyages a été mise en œuvre de la manière dont les parties en ont convenu et que celle-ci a été calculée conformément aux modalités du CPSC. Aéroplan estime que la réclamation d'Air Canada est sans fondement, et aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard dans les états financiers de Groupe Aéroplan. Aéroplan a l'intention de continuer à régler les factures d'Air Canada en se fondant sur sa propre estimation des primes-voyages à payer selon la méthode convenue en 2005.

Si la réclamation d'Air Canada ne peut être réglée à l'amiable, le CPSC prévoit le recours à des procédures d'arbitrage. Bien qu'Aéroplan estime que cette réclamation est sans fondement et entend défendre vigoureusement sa position, rien ne garantit qu'Aéroplan aura gain de cause, et tout montant payable par suite de l'arbitrage pourrait être supérieur au montant de 49,0 M\$ actuellement réclamé.

Groupe Aéroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans de rares cas, Groupe Aéroplan peut fournir des garanties à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de certaines de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 mars 2010, l'exposition maximale de Groupe Aéroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 109,2 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aéroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

### **13. ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 1**

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé le placement de 6 900 000 actions privilégiées à taux révisable et à dividende cumulatif, série 1, pour un produit total de 167,3 M\$, déduction faite de coûts d'émission de 5,2 M\$. Les porteurs d'actions privilégiées, série 1 pourront recevoir un dividende fixe trimestriel cumulatif procurant un rendement de 6,5 % par année pour la première période de cinq ans se terminant le 31 mars 2015. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 3,75 %. Les actions privilégiées de série 1 pourront être rachetées par Groupe Aeroplan le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite, conformément à leurs conditions.

Les porteurs des actions privilégiées, série 1 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2 (les « actions privilégiées, série 2 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2015 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 2 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 3,75 %.

Le produit net de l'émission a servi à rembourser une tranche de 140,0 M\$ de la facilité renouvelable, le solde ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

## 14. ENGAGEMENTS

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location-exploitation et les paiements aux termes des contrats visant l'infrastructure technologique et autres ainsi que le soutien à la commercialisation et autres s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	Contrats de location- exploitation	Infrastructure technologique et autres	Soutien à la commercialisation et autres <sup>a)</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$
2010	9 331	23 344	14 063	46 738
2011	10 517	19 891	31 655	62 063
2012	8 445	8 345	14 508	31 298
2013	7 180	5 335	11 616	24 131
2014	4 753	893	11 616	17 262
Par la suite	10 811	87	2 404	13 302
<b>Total</b>	<b>51 037</b>	<b>57 895</b>	<b>85 862</b>	<b>194 794</b>

a) Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2010, Groupe Aeroplan respectait toutes ces clauses.

Aux termes de divers contrats de travail conclus avec certains employés de la direction, Groupe Aeroplan s'est engagé à attribuer annuellement, lorsque certaines conditions sont réunies, des actions ordinaires en vertu des « régimes de rémunération à base d'actions » comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	Nombre d'actions
2011	80 000
2012	30 000
2013	30 000
2014	20 000
2015	10 000
<b>Nombre total d'actions à attribuer</b>	<b>170 000</b>

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

## 15. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières par secteur :

		Trimestres terminés les 31 mars								
		2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	
Secteurs d'activité	Aéroplan Canada	Groupe Aeroplan Europe		Carlson Marketing		Siege sociale <sup>b)</sup>		Données consolidées		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Facturation brute	260 553	254 726	100 503	91 602	156 891	-	-	-	517 947	346 328
Facturation brute au titre des UFGA	246 491	240 184	91 778	86 064	-	-	-	-	338 269	326 248
Produits	258 533	263 295	70 439	72 449	155 020	-	-	-	483 992	335 744
Autres produits	14 062	14 542	8 725	5 538	-	-	-	-	22 787	20 080
Total des produits	272 595	277 837	79 164	77 987	155 020	-	-	-	506 779	355 824
Coût des primes et coûts directs	168 501	173 046	54 283	55 610	82 956	-	-	-	305 740	228 656
Marge brute	104 094	104 791	24 881	22 377	72 064	-	-	-	201 039	127 168
Frais de vente, frais généraux et d'administration	35 832	37 263	33 545	19 108	65 732	-	11 326	7 476	146 435	63 847
Amortissement <sup>a)</sup>	21 950	21 493	2 941	3 159	5 704	-	-	-	30 595	24 652
Intérêts sur dette à long terme	-	-	-	-	-	-	14 868	5 532	14 868	5 532
Intérêts créditeurs	6 458	1 402	3 362	1 968	6	-	-	-	9 826	3 370
Perte de change	-	-	-	-	-	-	-	6 968	-	6 968
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	52 158	45 547	(8 243)	1 980	634	-	(26 194)	(19 976)	18 355	27 551
Dépenses en immobilisations corporelles	4 125	6 607	1 182	1 375	3 852	-	N/A	N/A	9 159	7 982
Écart d'acquisition	1 675 842	1 676 108	257 692	297 990	100 274	-	N/A	N/A	2 033 808	1 974 098
Produits perçus d'avance	1 655 646	1 618 515	257 457	292 195	11 974	-	N/A	N/A	1 925 077	1 910 710
Total de l'actif	4 906 650	4 794 070	26 944	122 500	149 566	-	N/A	N/A	5 083 160	4 916 570

- a) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.  
b) Inclut les produits et les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

Le tableau ci-dessous présente les informations financières pertinentes selon une répartition géographique entre le Canada et le reste du monde.

Répartition géographique	Trimestres terminés les 31 mars					
	Canada <sup>a)</sup>		Reste du monde		Données consolidées	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	297 482	254 726	220 465 <sup>c)</sup>	91 602 <sup>c)</sup>	517 947	346 328
Facturation brute au titre des UFGA	246 491	240 184	91 778	86 064	338 269	326 248
Produits	294 424	263 295	189 568	72 449	483 992	335 744
Autres produits	14 062	14 542	8 725	5 538	22 787	20 080
Total des produits	308 486	277 837	198 293	77 987	506 779	355 824
Coût des primes et coûts directs	186 745	173 046	118 995	55 610	305 740	228 656
Marge brute	121 741	104 791	79 298	22 377	201 039	127 168
Frais de vente, frais généraux et d'administration	61 557	44 739	84 878	19 108	146 435	63 847
Amortissement <sup>b)</sup>	24 948	21 493	5 647	3 159	30 595	24 652
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	25 451	25 571	(7 096)	1 980	18 355	27 551
Dépenses en immobilisations corporelles	4 522	6 607	4 637	1 375	9 159	7 982
Écart d'acquisition	1 698 164	1 676 108	335 644	297 990	2 033 808	1 974 098
Produits perçus d'avance	1 665 474	1 618 515	259 603	292 195	1 925 077	1 910 710
Total de l'actif	5 027 285	4 794 070	55 875	122 500	5 083 160	4 916 570

a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

c) Inclut la facturation brute de 98,5 M\$ au Royaume-Uni et de 74,0 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, contre une facturation brute de 85,8 M\$ au Royaume-Uni pour le trimestre terminé le 31 mars 2009.

## 16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 26 avril 2010, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation minoritaire dans Club Premier, programme pour grands voyageurs d'Aerovías de México, S.A. de C.V. L'investissement initial s'élèvera à 22,0 M\$ US et sera comptabilisé à la valeur d'acquisition. Un montant supplémentaire de 12,0 M\$ US sera investi si certains critères de rendement sont atteints dans les 18 mois suivant la clôture. Cette deuxième tranche de l'investissement sera comptabilisée à la valeur de consolidation lorsqu'elle sera conclue. L'opération, sous réserve de la réalisation d'une vérification diligente, de l'établissement des documents définitifs et des modalités habituelles, devrait être conclue au troisième trimestre de 2010.

Le 11 mai 2010, le conseil d'administration a approuvé une offre d'achat dans le cours normal des activités visant le rachat maximal de 2,5 pour cent ou 5 millions d'actions ordinaires émises et en circulation pendant la période du 14 mai 2010 au 13 mai 2011.

## 17. DONNÉES CORRESPONDANTES

Certaines données présentées à des fins de comparaison ont été reclassées selon le mode de présentation adopté pour le trimestre écoulé.